

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC-PARLER

Eh bien, et le fameux plan ? Car vous savez, il y avait un plan ; plan obscur comme le plan Benedeck, plan mystérieux comme le plan Trochu, mais enfin un plan !

L'élection Dupuy de Lôme devait être le signal d'un branle-bas général, et trois combinaisons, sinon plus, avaient germé dans les fortes têtes de la Droite du Sénat.

Première combinaison. — Dissoudre l'Assemblée, organiser un gouvernement de combat, balayer les fonctionnaires républicains, et éclairer le suffrage universel de façon à faire voter les électeurs au doigt et à l'œil.

Deuxième combinaison. — Récidiver le 24 Mai, déposer le maréchal de MacMahon et mettre en son lieu et place un Aumale, un Canrobert ou tout autre grand sabre qui eût corrigé les aspirations révolutionnaires du pays, grâce à une petite dictature militaire dont je ne vous dis que ça !

Troisième combinaison. — Profiter des dispositions belliqueuses du comte de Chambord, battre le Droit divin pendant qu'il était chaud, et ramener le Roy à cheval, dans sa bonne ville de Paris.

Voilà, sauf erreur ou omission, les petits projets qui avaient hanté le cerveau de nos profonds politiques.

Disons de suite que le numéro 3 n'avait pas tenu devant dix minutes de réflexion. Ramener le Roy était une idée séduisante sans doute, mais il était malaisé de faire tenir au bonapartiste Dupuy de Lôme la bride du cheval d'Henri V. Le numéro 2, d'autre part, paraissait

une aventure un peu risquée ; le 24 Mai s'était fait avec quatorze voix de majorité et présentement on ne disposait que d'une seule, à la condition encore que pas un sénateur ne fût malade et que Victor Hugo continuât à manquer le train.

Or, échafauder un coup d'Etat sur une pointe d'aiguille aussi aiguë, n'était-ce pas s'exposer à une dégringolade probable ?

Restait donc la combinaison numéro 1, caressée depuis longtemps par les journaux bien pensants comme la *Défense* et le *Français*, et qui présentait du reste toutes facilités d'exécution.

Dissoudre l'Assemblée, quoi de plus facile ? La Constitution en donnait le droit au Maréchal et au Sénat.

Nommer un ministère de Droite, quoi de plus simple ? Le maréchal était libre de choisir ses conseillers comme il l'entendrait.

Organiser une administration de combat, quoi de plus commode ? Tout le personnel était là, prêt à entrer en campagne, et avec des chefs aussi expérimentés que les de Broglie et les Buffet, on était assuré d'avance de la victoire.

Dans ces conditions, la combinaison numéro 1, le plan Dupanloup, devenait d'une simplicité enfantine, il n'y avait qu'à vouloir, il n'y avait qu'à souffler.

Et cependant on n'a pas voulu, et cependant on n'a pas soufflé !

L'Assemblée existe après Dupuy de Lôme comme elle existait avant, Jules Simon est toujours président du Conseil et l'idée de la dissolution se perd dans les nuages d'un horizon lointain.

Pourquoi cette reculade ? D'où vient que ces belliqueux projets, que ces résolutions viriles se sont subitement évaporés ?

peine de rédiger cette constitution d'un nouveau genre, nous leur proposons le projet ci-après qui, sauf quelques modifications de détail, suffira parfaitement à mettre en pratique leur œuvre charitable de haine et de guerre civile.

Chapitre des vêtements

Considérant qu'un homme bien pensant et élevé dans les bons principes ne saurait couvrir son individu de redingotes impies et de pantalons sacrilèges ;

Considérant que l'atouchement d'une flanelle républicaine peut compromettre la santé de l'âme et du corps ;

Considérant que les mêmes raisons s'appliquent aux vêtements féminins et qu'une dame comme il faut ne saurait, sans exposer sa réputation, porter des robes de soie tissées par un canut radical, ou des corsets-cuirasses sortant d'un magasin non consacré à la Vierge de Lourdes,

Il est arrêté :

ARTICLE PREMIER. — Aucun conservateur ne devra s'habiller, ni permettre que sa femme ou ses enfants s'habillent chez des tailleurs, tailleuses, costumiers, marchands de nouveautés et autres industriels, dont les convictions ne seraient pas notoirement acquises au parti de la conservation sociale politique et religieuse qui a pour dogme l'infailibilité et pour pontife Louis Veuillot.

ART. 2. — Avant de se commander soit un pantalon, soit une robe, soit une paire de guêtres,

Pourquoi ? Nous allons le dire. Tous ces capitaines Fracasse de la réaction cléricale, tous ces moutons enrégés de la monarchie n'avaient en réalité qu'un but : Effrayer les républicains par des menaces vaines de dissolution et de coups d'Etat, obtenir par l'intimidation une soumission plus humble de l'Assemblée, une servitude plus complète du Ministère.

— Prenez garde, nous allons vous dissoudre, prenez garde nous allons vous renverser ! s'écriaient-ils en grossissant la voix et en battant l'air de gestes terribles.

Malheureusement l'effet a été raté.

— Vous voulez nous renverser, renversez-nous tout de suite, ont répliqué les ministres.

— Vous voulez nous dissoudre, dissolvez-nous immédiatement, ont répondu les députés. La dissolution vous va, elle nous va aussi ; ne vous gênez pas, ramenez-nous devant nos électeurs, nous ne demandons pas mieux que de tenter cette petite expérience. La dissolution, nous en sommes et allons y gaiement !

Devant un pareil entrain, nos matamores déconfits ont immédiatement rengainé leur flamberge, rabattu les crocs de leur moustaches, et leur bouche menaçante s'est changée en un sourire grimaçant.

— La dissolution, allons donc ! Nous n'avons jamais entendu parler sérieusement de la dissolution. La dissolution c'était pour rire !

En un mot, il a suffi de mettre au pied du mur ces ardents démolisseurs pour les voir reculer et se dérober, il a suffi de montrer un peu de résolution et de fermeté pour faire tomber dans le néant les projets belliqueux des coalisés de la Sainte-Alliance.

nos amis devront s'assurer des convictions de leur fournisseur en lui faisant subir le petit interrogatoire que voici :

— Etes-vous partisan de la monarchie légitime ?

— Pour quel candidat avez-vous voté ?

— Pratiquez-vous scrupuleusement la religion ?

— Allez-vous aux vêpres le dimanche et faites-vous maigre le vendredi ?

— Souscrivez-vous au denier de Saint-Pierre ?

Si l'accusé répond d'une façon satisfaisante à ces diverses questions, on pourra lui permettre de prendre mesure de sa redingote ou de son gilet.

ART. 3. — Dans le cas possible où l'on serait trompé par un tailleur hypocrite, par un cordonnier menteur ou par un chapelier facétieux, on devra immédiatement quitter le paletot, les bottes, le chapeau et même la chemise sacrilèges, fût-ce au milieu de la rue, fût-ce dans un salon, afin de ne pas s'exposer une minute de plus au contact de ces vêtements impurs.

ART. 4. — Aucune considération d'humanité ne doit arrêter les membres de la ligue dans l'exécution rigoureuse de nos statuts, et un misérable saveur s'écrierait-il les larmes aux yeux : « Monsieur, j'ai six enfants à nourrir ! » que vous devriez quand même lui refuser un ressemelage de bottes. Il vaut mieux perdre les gens dans ce monde que de les exposer à se perdre dans l'autre.

Cet exemple salutaire ne devrait-il pas servir d'enseignement à nos représentants trop craintifs ?

Ne comprennent-ils pas, devant cette débandade, que le Sénat n'est audacieux que de leur timidité, n'est fort que de leur faiblesse ?

Que l'Assemblée se montre résolue et énergique, immédiatement le Sénat baissera son ton de commandement et reprendra le rôle modeste qui lui convient.

Nous le répéterons à satiété, s'il le faut, entre la majorité solide et compacte de l'Assemblée et la majorité ondoyante du Sénat qui se manifeste par une voix, l'issue de la lutte ne saurait être douteuse.

Même en prenant les choses au pire, même en supposant que la Chambre soit culbutée dans un premier choc, elle a derrière elle une réserve invincible : le pays.

Par conséquent, assez de faiblesses et de défaillances, nos Députés doivent comprendre aujourd'hui qu'ils seraient inexcusables de reculer et impardonnables de capituler devant une coalition dont la témérité n'a d'égale que l'impuissance.

JACQUES BARBIER.

ILLUSIONS PERDUES

Etaient-ce bien des illusions ?

Pour les optimistes et les naïfs, mon Dieu oui, mais il y a beau temps que nous soupçonnions les sénateurs dits constitutionnels de n'être que des monarchistes déguisés, dissimulant sous une barbe postiche et sous un faux nez leurs opinions véritables.

Assurément cette étiquette de constitution-

Chapitre des aliments

Considérant que si la question des vêtements est importante au point de vue du péril social, celle de la nourriture est plus grave encore ;

Considérant, en effet, que le contact d'un drap révolutionnaire ou d'une soie démocratique n'est rien auprès de l'absorption et de la digestion d'aliments infestés de principes anti-sociaux ;

Considérant que la nourriture d'un véritable conservateur doit être vierge de viande républicaine, de charcuterie libre-penseuse, de légumes communaux et de liquides laïques ;

ARTICLE PREMIER. — Les membres de notre sainte ligue seront tenus de ne favoriser de leur clientèle que les boucheries, charcuteries, épiceries, etc., dont les propriétaires auront fait une adhésion complète et sans réserve aux idées d'ordre moral que représente l'association ;

ART. 2. — Afin de donner une preuve matérielle et tangible de la sincérité de leurs opinions, tous les fournisseurs de bouche aspirant à la clientèle de nos adeptes devront orner leurs devantures des inscriptions et des étiquettes dont voici une nomenclature abrégée :

Pour les bouchers : Gigois du *Syllabus*.
Côtelettes de l'infailibilité.
Veau de l'ordre moral.
Filets Dupanloup.
Rognons de la Salette.
Rouelles du Sacré-Cœur.

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE**LA LIGUE CLÉRICALE**

Les conservateurs cléricaux, horriblement vexés de leurs échecs successifs devant le suffrage universel, viennent d'imaginer une vengeance corse aussi pratique qu'ingénieuse.

Il s'agit tout simplement d'affamer leurs adversaires politiques et de les réduire à la mendicité. Désormais, aucun conservateur ne devra prendre un républicain comme ouvrier, employé ou domestique ; désormais, aucun cléricale ne devra s'approvisionner de nourriture ou de vêtements chez des marchands ou fournisseurs suspectés de libéralisme politique ou religieux. La ligue conservatrice met en interdit et en quarantaine tous les gens qui, de près ou de loin, ne partagent pas leurs idées sur la chasteté du comte de Germiny et la continence de l'abbé Baujart.

Cette grave mesure est une arme précieuse sans doute, car personne n'avait encore eu l'idée de convaincre ses adversaires politiques par l'argument de la famine, mais elle ne peut produire de bons fruits qu'à la condition de revêtir une forme précise et déterminée, qui indique clairement aux adeptes de la ligue ce qui leur est défendu et permis.

Afin d'éviter à nos bons amis les cléricaux la

nels était une jolie trouvaille, une invention ingénieuse et commode pour leurrer les électeurs de bonne volonté et de bonne foi.

- Qui êtes-vous monsieur le candidat ?
- Je suis constitutionnel.
- Tenez-vous pour la République ou pour la monarchie ?
- Je suis constitutionnel.
- Seriez-vous capable de travailler au retour d'un Bonaparte ou d'un Bourbon ?
- Y pensez-vous, je suis constitutionnel !
- Sans doute, mais ne pourriez-vous m'expliquer plus clairement...
- Ne m'en demandez pas davantage, je suis constitutionnel, cela dit tout.

Cela disait tout, en effet, et cela ne disait rien. Une foule de braves gens mal éclairés ont ouvert le dictionnaire et ont cherché au mot constitutionnel.

Constitutionnel, qui est partisan de la Constitution, — qui soutient la Constitution, qui défend la Constitution.

Or, la Constitution étant une constitution républicaine, nos candidats constitutionnels devaient être forcément républicains.

C'est grâce à ce raisonnement un peu enfantin, disons-le, que nos constitutionnels ont pu passer au scrutin et duper les électeurs trop confiants dans la logique grammaticale.

Sans être très-malin, il était facile de comprendre que les gens qui se qualifiaient de constitutionnels n'avaient d'autre but que d'endosser une casaque propre à couvrir et à cacher des principes et des idées qu'ils n'avaient ni la franchise ni le courage d'avouer.

Les candidats constitutionnels étaient simplement de ces politiques amphibies prêts à tourner bride à tous les partis, disposés à mentir à toutes leurs promesses et à manger à tous les râteliers.

L'élection sénatoriale de samedi dernier a donné la mesure de leur loyauté et de leur honnêteté politiques.

En dépit des professions de foi et des engagements pris, ces aigrefins ont fourni sans vergogne l'appoint de leurs voix au candidat de la coalition bonaparte-monarchiste; ces constitutionnels républicains foulant aux pieds leur signature, faisant faillite à leur parole, n'ont pas craint de contribuer par leur vote au succès d'un bonapartiste.

Quel nom donner à cette trahison, comment qualifier cette duperie ?

Un mandataire qui se permettrait ces petites manœuvres dans la vie privée serait traité d'escroc et poursuivi comme tel.

En politique où tout est permis, la police correctionnelle fait défaut, et il ne reste que le mépris public que l'on ne saurait trop invoquer et provoquer contre de semblables indignités.

Que les impérialistes, les orléanistes et les monarchistes se coalisent et s'associent; que le duc d'Enghien fusillé, mette sa main dans la main de Bonaparte, que Louis XVI guillotiné, embrasse Philippe-Egalité, son bourreau; que tous ces gens confondent leur haine particulière dans la haine commune de la Répu-

blique, — il n'y a rien là qui nous étonne ou nous révolte.

Ces monarchistes réunis font leur métier et poursuivent leur but. Ce but est de démolir la République, ils y emploient tous les moyens bons ou mauvais, propres ou malpropres.

Nous nous y attendons, nous sommes prévenus, nous savons qu'il faut se mettre en garde contre les assauts de cette engeance malfaisante.

Mais les constitutionnels ? Doit-on prévoir leur défection et leur débandade, doit-on penser qu'ils joindront leur coup de pioche et leur coup de pied aux efforts des démolisseurs bonapartistes ?

C'est là qu'est la déloyauté, c'est là qu'est le parjure honteux et cynique.

Vous vous faites nommer comme constitutionnels républicains, — et vous allez voter pour un bonapartiste !...

Pouah ! le dégoût monte aux lèvres devant ces apostasies effrontées auxquelles on cherche vainement une circonstance atténuante ou une excuse.

Certes, si le candidat républicain était un démagogue ou un communal, on pourrait comprendre que des libéraux aussi timides que les constitutionnels hésitassent à l'accepter.

Mais non, on fait à ces messieurs toutes les concessions possibles, on leur offre un homme dont la modération peut résister à toutes les discussions, à tous les examens et à toutes les épreuves.

Et ils trahissent quand même ! Et ils abusent ouvertement de la confiance de leurs électeurs, pourquoi ? Par amour de l'art, paraît-il, pour satisfaire je ne sais quel besoin de tromperie et de mensonge.

Eh bien, ces sauteurs politiques sont doublement coupables, car, d'une part ils ravallent leur dignité et leur conscience, d'autre part ils ruinent chez les électeurs le respect de la parole donnée et de la foi promise.

Leur fourberie ne fait que provoquer et aggraver cette méfiance inquiète et hargneuse si souvent reprochée aux républicains.

Et comment auraient-ils confiance, en effet, comment croiraient-ils aux engagements d'honneur et aux serments, lorsqu'ils se voient dupés et pipés aussi audacieusement ?

La seule consolation qu'il leur reste, c'est d'avoir acquis de l'expérience à leurs dépens, c'est de savoir désormais à quoi s'en tenir sur la signification positive et réelle du mot constitutionnel qui les a trompés dans le principe.

Constitutionnel ne veut plus dire, comme beaucoup le croyaient sur la foi grammaticale, partisan ou soutien de la constitution ; Constitutionnel, aujourd'hui, est synonyme de farceur !

UNE AMBITION DÉÇUE

M. Devienne, ex président de la cour de cassation, rêvait, paraît-il, de se faire gratifier du titre de président honoraire.

Président honoraire de la cour de cassation, si, par hasard, ces aliments venaient d'être absorbés, il n'y a qu'un parti à prendre : les vomir !

Chapitre des employés, domestiques, etc.

Considérant que la maison d'un conservateur clérical est un asile inviolable, où ne doit pénétrer aucun élément de républicanisme, de démocratie ou de libre-pensée ;

Considérant qu'il ne suffit pas d'en exclure les objets d'alimentation ou autres, mais qu'il faut encore veiller à ce que toutes les personnes qui vous entourent, logent sous votre toit ou participent à vos affaires soient imprégnées d'un parfum de bons principes et de sages idées ;

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit de recevoir dans sa maison, à titre d'employé, d'ouvrier et de domestique, aucun individu, mâle ou femelle, qui ne se déclare pas partisan d'une monarchie quelconque, soumis aux dogmes du *Syllabus* et admirateur passionné de l'éloquence de M. de Mun.

ART. 2. — Avant d'engager un garçon de peine ou d'arrêter un valet de chambre, il sera indispensable de connaître dans quel sens ils interprètent la clause de la révision constitutionnelle, s'ils se rallient à une restauration monarchique ou s'ils préfèrent croupir dans les ornières de la République.

ART. 3. — Toute cuisinière ne faisant pas partie d'une confrérie religieuse quelconque, sera

cela fait merveilleusement bien sur une large carte de visite et nous comprenons qu'on y tienne.

Le malheur est que M. Martel, garde des sceaux, a cru devoir refuser cette satisfaction au conseiller intime de Napoléon III et de Marguerite Bellanger.

M. Devienne ne sera pas président honoraire, mais ancien président tout court. Cette décision, qui fait honneur à l'esprit de justice et de fermeté de M. Martel a naturellement soulevé des orages et des colères dans tout le clan bonapartiste. Sans parler des injures et des invectives familières aux organes du parti, on menace de faire de cette présidence une question d'Etat, et le bruit a couru d'une interpellation du Sénat sur ce sujet délicat.

Une interpellation ! Nous ne sommes pas curieux, mais vrai, il nous plairait de voir comment la majorité du Sénat se conduirait en cette occurrence.

Il serait intéressant de connaître jusqu'à quel point les légitimistes, les orléanistes et ces fameux constitutionnels seraient disposés à pousser la condescendance envers les magistrats de décembre et des commissions mixtes.

Car il ne faut pas que l'on en ignore, comme disent les huissiers, M. Devienne, magistrat intègre, a fait partie comme les autres de la phalange des commissaires proscriptionnaires ; il a comme les Vuillemot, les Raoul Duval père, condamné sans entendre, jugé sans voir et déporté sans forme de procès les républicains de son département.

Procureur général à Bordeaux, on l'a vu en compagnie du baron Haussmann et d'un général quelconque expédier à Cayenne ou à Lambessa cent-six honnêtes gens, parmi lesquels neuf conseillers généraux, trois députés, des avocats, des médecins, un officier en activité de service, et pour couronner le tout, deux magistrats inamovibles, M. Bellot des Minières, juge au tribunal de Bordeaux et M. Cellier, juge au tribunal de Lesparre.

Comme on le voit, c'est complet, l'inamovibilité elle-même, cette fameuse inamovibilité qu'on reproche tant aux républicains de vouloir détruire, n'a pas trouvé grâce devant M. Devienne, procureur général chargé de faire respecter la loi.

D'un trait de plume, il a enlevé de leur siège deux magistrats inamovibles, au mépris de ces principes inviolables que le sieur Vuillemot et ses collègues invoquent avec tant de pompe et d'ardeur !

Ah certes ! ce sont là des exploits dignes de mémoire, des services dignes de récompense, et M. Martel est vraiment bien ingrat de ne pas consacrer leur souvenir par la présidence honoraire de la plus haute cour de France.

Quant au Sénat, après avoir nommé M. Dupuy de Lôme, il ne lui restera plus qu'à élever sur le pavois le magistrat bonapartiste Devienne, et à réhabiliter solennellement en sa personne ces commissions mixtes si méchamment calomniées.

De cette façon, rien ne manquera à la gloire de notre Chambre Haute, qui pourra inscrire en lettres d'or au seuil de sa salle de séances.

Ici on restaure la monarchie ; Et l'on retape l'empire.

FEUILLES VOLANTES

La succession de M. Sansas, député de Bordeaux, met en présence un pasteur protestant et un prêtre catholique.

Le premier, M. Jules Steeg, déclare qu'il appartient par ses convictions au groupe de l'Union républicaine; le second, M. Chavanty, aumônier militaire, ne manifeste ses préférences pour aucun groupe, mais il déclare accepter la République comme base de nos institutions.

A vrai dire, cette acception est entourée de tant de précautions, d'exceptions et de réticences, qu'on ne sait trop comment la République pourrait sortir de ce gâchis. Néanmoins, le mot y est, l'abbé Chavanty admet la « République à la base de nos institutions. »

Nous serions tout disposés à croire à la sincérité de cette affirmation, si M. l'abbé

impitoyablement refusée, car il n'est pas admissible qu'une fille sans dévotion sache convenablement lier une sauce ou trosser correctement un poulet.

ART. 4. — Dans le cas possible, probable même, où la cuisinière aurait quelque faiblesse de cœur pour un sapeur de la garnison, il ne lui en sera pas tenu rigueur, si ledit sapeur est partisan des aumôneries militaires et s'il peut établir qu'il va régulièrement à confesse.

Dispositions générales

Comme il est difficile de prévoir toutes les circonstances de la vie où le démon du libéralisme peut vous tenter et vous entraîner à mal, nous nous contenterons d'indiquer à titre de dispositions générales, les défenses ci-après :

Défense de lire aucun journal, livre, brochure, opuscule, etc., qui n'ait été spécialement approuvé par l'évêque du diocèse ou le curé de la paroisse ;

Défense de saluer les gens que l'on saurait abonnés à la République française, au XIX^e Siècle, au Rappel et autres feuilles de damnation ;

Défense de passer dans une rue ou sur une place portant un nom républicain ; dût-on faire pour cela un détour de plusieurs kilomètres ;

Défense de toucher la main à un protestant ou à un libre-penseur, — mieux vaudrait un galeux ;

Chavanty pouvait parler et professer dans une indépendance complète d'opinions d'idées. Malheureusement, M. l'aumônier Chavanty a des supérieurs hiérarchiques qui loin d'accepter la République « à la base de nos institutions, » s'escriment des pieds, des mains à la renverser et ne supportent pas que leurs subordonnés se livrent à d'autres besognes.

Comment agira le malheureux abbé en ses déclarations républicaines faites aux électeurs girondins et les ordres de ses évêques ? Osera-t-il soutenir la « base de nos institutions » devant la pioche de Mgr Dupuy loup ?

Se permettra-t-il de faire l'éloge de la République devant les imprécations et les anathèmes que MM. Freppel, Mabile et autres Grand-urs laissent tomber de la chaire apostolique et romaine ?

Evidemment non. M. l'aumônier Chavanty lié par ses devoirs religieux, ne pourra même faire que de manquer à ses devoirs politiques, s'il veut échapper à une excommunication majeure. Les électeurs de Bordeaux n'auront pas la cruauté d'exposer ce candidat à un pareil supplice avant-coureur de la damnation éternelle.

Quant à nous, nous pensons remplir un devoir de conseiller prudent et sage en rappelant à M. Chavanty le refrain connu :

Monsieur l'abbé, où courez-vous ? Vous allez vous casser le cou !

Trois personnages qui viennent de se casser sinon le cou, du moins le nez, d'une façon magistrale, ce sont :

- 1° Son ex-majesté l'ex-impératrice Eugénie ;
 - 2° Son ex-almesse l'ex-prince impérial ;
 - 3° Son ex-excellence l'ex-ministre Rouher.
- La mère, l'enfant et l'ami, ayant sollicité une audience du Pape, ont été reçus, suivant l'expression vulgaire, comme des chiens dans un jeu de quilles.

Sa Sainteté Pie IX, loin d'octroyer au prince et à son auguste mère la bénédiction gracieuse sur laquelle ils comptaient, les a rabroués l'un et l'autre de telle façon, que l'impératrice Eugénie s'est retirée au milieu des pleurs et des sanglots, tandis que le jeune homme voyait s'allonger démesurément ses oreilles d'une dimension déjà si respectable.

C'est qu'il n'y va pas de main morte, le Saint Père, et il ne s'est point gêné pour traiter l'empire comme une simple République.

« Gouvernement fondé sur le crime, règne de mensonge et de terreur ; régime d'irréligion et d'immoralité. »

Telles sont les aménités sorties de la bouche sacro-sainte de Pie IX, à l'endroit du second empire.

Nous sommes trop poli et trop respectueux pour démentir Sa Sainteté, d'autant plus que nous partageons absolument sa manière de voir sur le gouvernement commencé à Décembre et terminé à Sedan.

Seulement, il est fâcheux que le Pape ne s'aperçoive qu'aujourd'hui des indignités et des crimes de Napoléon III. Sa grande colère contre le bonapartisme est un peu tardive, et devant la sévérité de ces appréciations on ne s'explique pas que Pie IX ait consenti jadis à servir de parrain au fils de l'homme qu'il habille si bien présentement, à l'héritier direct

Défense de se laver le 4 septembre, le 24 février ou le 14 juillet, pour ne pas avoir l'air de célébrer des anniversaires républicains ;

Défense de donner un sou à un pauvre, s'il ne se déclare pas prêt à prendre les armes pour Henri V ;

Défense, en un mot, de s'exposer par pensées, par paroles, par action ou par omission, à ternir sa robe immaculée de réactionnaire par une souillure libérale.

Est ce complet ? Nous osons espérer que oui. — Et si maintenant tous les électeurs républicains ne se convertissent pas au cléricisme monarchique, ils peuvent se préparer à périr d'inanition et de misère, à moins que par un de ces revirements familiers aux choses d'ici-bas, cette quarantaine conservatrice ne se retourne contre ses auteurs.

Il est bon sans doute d'avoir de l'argent et des rentes et d'en user comme on l'entend, au profit des serviteurs de la bonne cause ; mais, supposez que les fournisseurs, employés et ouvriers menacés se rebiffent et mettent à leur tour les conservateurs en interdit !

Nous serions curieux de savoir qui rirait le dernier ?

- Pour les boulangers : Couronnes Chambord. Miches du droit divin. Brioche fleurs de lys.
- Pour les charcutiers : Boudins conservateurs. Jambons-Fusion. Pieds de cochon Louis Veillot Galantines Changarnier. Saucisses Chesnelong. Andouilles Buffet.
- Pour les épiciers : Moutarde du Sénat. Fromages Target. Huile La Rochefoucauld. Mélasse Marie Alacoque, etc.

Grâce à ces désignations placées d'une façon apparente et lisible, les clients ne pourront se tromper de boutique, et les conservateurs ne seront pas exposés à manger des rôtis excommuniés ou des jambonneaux pétroleux.

ART. 3. — Les boissons méritent un article spécial. Dans l'intérêt de la santé et de la vigueur de notre parti, nous n'irons pas jusqu'à exiger que les vins soient baptisés, sacrement auquel les débauchés se prêtent trop volontiers ; toutefois, nous engageons nos amis à boire plus volontiers du vin blanc que du vin rouge.

ART. 4. — En dépit de toutes ces précautions, il peut arriver que l'on soit victime de la duplicité ou des mensonges de certains fournisseurs. Dès que l'un de nos coreligionnaires s'en apercevra, il devra restituer immédiatement les aliments suspects ;

de cette dynastie qui « régnait par le mensonge et la terreur. »

La plupart des journaux religieux ont annoncé que le prince impérial s'était fait recevoir franc-maçon. C'est probablement la réponse à la mercuriale ci-dessus.

M. Baudry-d'Asson était en ébullition depuis quelques semaines ; il a fait explosion mardi dernier sous forme de question indignée au ministère :

« Un scandale épouvantable s'est passé à Perpignan. »

Après cet exorde terrifiant, capable de faire dresser les cheveux sur les têtes les plus chauves, M. Baudry-d'Asson a raconté qu'une mascarade de mi-carême s'était permis de parodier, dans les rues, les cérémonies du culte catholique, chantant des psaumes religieux et distribuant des bénédictions pénétrées.

Comme on devait s'y attendre, cette plaisanterie de carnaval d'un goût plus ou moins délicat, a pris dans la bouche du député vendéen des proportions démesurées.

Sacrilèges, profanations, impiétés et le reste, ces gros mots voltigeaient sur les lèvres de notre homme qui aurait volontiers conclu à ce que l'on fit subir à Perpignan, le sort de Gomorrhe et Sodôme.

M. Jules Simon a réduit toute cette affaire aux proportions qu'elle méritait, et malgré les objurgations du terrible Baudry, il est probable que l'on ne passera pas la charrie, et que l'on ne sèmera pas du sel dans le chef-lieu des Pyrénées Orientales.

Ajoutons que si M. Baudry-d'Asson connaissait un peu mieux son histoire du Moyen-Âge, il saurait que les mascarades religieuses y étaient assez fréquentes, qu'elles constituaient une des distractions du populaire à certains jours de fête, et que l'un des déguisements les plus goûtés consistait à revêtir du costume d'évêque un masque orné d'une tête d'âne.

Personne ne songeait à s'en indigner alors, et il est assez bizarre de voir les cléricaux du dix-neuvième siècle moins tolérants et plus fanatiques que les cléricaux du Moyen-Âge.

Nos lecteurs nous rendront cette justice, que nous ne les avons pas fatigués des récits de crimes et d'assassinats qui, depuis quelques semaines, défrayent la curiosité publique.

Nous avons laissé les journaux spéciaux remplir leurs colonnes des faits et gestes du scélérat Billoir et de l'assassin Moyaux, estimant qu'il était d'un intérêt médiocre de travestir d'ignobles gredins en héros de roman.

Il est difficile pourtant de ne pas se livrer à quelques réflexions touchant l'impuissance de la police chargée de la découverte des assassins et des voleurs.

Cette arrestation de Moyaux, due à un hasard, à une reconnaissance fortuite, alors que tous les agents de M. Jacob se laissaient dépister, est bien faite pour nous donner une triste idée de l'activité et de la perspicacité des hommes préposés à la sécurité publique.

Un pauvre diable, accompagné d'un chien, se présente au ministère pour solliciter une place.

— Quelles sont vos capacités, mon ami ?
— Je suis aveugle.
— C'est parfait, nous vous mettrons dans la police de sûreté.

ZÉDE.

LA QUESTION D'ORIENT EN VOYAGE

Les diplomates européens, désespérant de vider le conflit oriental à Constantinople, ont imaginé de chercher dans les wagons de railways la solution de cette grosse affaire.

On s'instruit en voyageant, dit le proverbe. C'est pour cela, sans doute, que le général Ignatieff ou Ignatiew parcourt les capitales de l'Europe dans l'espoir de rapporter une idée un peu nette de la situation.

Il nous semble plus que douteux qu'il y parvienne. Déjà, nous avons raconté les incidents du voyage de lord Salisbury avant la conférence. Nos informations nous permettent de compléter cette odyssée par le récit des aventures du général Ignatieff ; et l'on verra, par cette histoire véridique, que les choses s'embrouillent plus que jamais.

Le général Ignatieff à Berlin

Le général. — Pan, pan.
M. Disraeli. Qui est là ?
Le général. C'est moi, le général Ignatieff.
M. Disraeli. Ah ! mon cher général,

prenez donc la peine d'entrer, combien je suis heureux de vous voir.

Le général. Ce bonheur est partagé, croyez-le bien.

M. Disraeli. Et, dites-moi, quel bon vent vous amène ?

Le général. Vous devez vous en douter un peu, toujours notre vieille affaire d'Orient.

M. Disraeli. C'est vrai, la rude épine que nous avons dans le pied !

Le général. A qui le dites-vous ?

M. Disraeli. Seriez-vous sur le chemin d'une solution quelconque ?

Le général. Oui et non, et je venais justement à ce propos sonder les intentions du gouvernement britannique.

M. Disraeli. Mon Dieu, c'est bien simple, nos intentions sont bonnes.

Le général. Je n'en doute pas ; seulement, dites-moi là franchement, que pensez-vous de la guerre ?

M. Disraeli. Heu ! heu !

Le général. Et de la paix ?

M. Disraeli. Eh, eh !

Le général. C'est un peu vague.

M. Disraeli. Vous savez, nous autres Anglais, nous n'aimons pas à nous compromettre.

Le général. C'est sagement pensé ; pourtant il faudrait prendre un parti.

M. Disraeli. Nous en prendrons un certainement.

Le général. Lequel ?

M. Disraeli. Le meilleur.

Le général. Qu'entendez-vous par le meilleur parti ?

M. Disraeli. J'entends le parti qui vaut mieux que les autres,

Le général. Cela va sans dire. Pourtant, je demanderais un peu plus de précision.

M. Disraeli. Dites-moi, général, comment avez-vous fait la traversée ?

Le général. Mais très bien, je vous remercie. Ainsi, si la Turquie...

M. Disraeli. Alors, la mer n'était pas mauvaise ?

Le général. Excellente. Je reprends : si la Turquie n'exécutait pas...

M. Disraeli. Vous allez accepter une tasse de thé.

Le général. Merci, je n'en prends jamais. Supposez donc que la Constitution turque...

M. Disraeli. Alors, des sandwiches ?

Le général. Pas davantage. Car, avouez que cette Constitution...

M. Disraeli. Quoi, pas même un verre de Porto ?

Le général. Eh non, vous dis-je, je suis pressé ! Diable, voilà l'heure du paquebot.

M. Disraeli. C'est vrai, il ne faudrait pas le manquer.

Le général. Mais, dites-moi au moins avant de partir si la Russie peut compter..

M. Disraeli. La Russie peut compter sur notre bonne amitié.

Le général. Ainsi, en cas d'intervention armée, vous ne feriez rien pour...

M. Disraeli. Sauvez-vous, général, vous allez laisser passer l'heure.

Le général. J'aurais tenu à savoir pour tant...

M. Disraeli. Mes respects, je vous prie à la générale.

Le général à Berlin

M. de Bismark. Arrivez, arrivez, général, je vous attendais !

Le général. Votre altesse est trop aimable. Vous connaissez alors le but de ma visite ?

M. de Bismark. Parbleu !

Le général. Tant mieux. Dans ce cas, nous pouvons entrer immédiatement dans le cœur du sujet.

M. de Bismark. Entrez, général, je vous suis.

Le général. Eh bien, en deux mots comme en quatre, l'Allemagne est-elle avec nous ou contre nous ?

M. de Bismark. Dites-moi, général, que préférez-vous de la choucroute de Munich ou de la choucroute de Berlin ?

Le général. J'avoue que mon expérience est bien faible pour résoudre le problème. Mais il ne s'agit pas précisément de choucroute et...

M. de Bismark. Pardon, je tiens à avoir votre avis. Figurez-vous qu'il y a des gens qui prétendent que la choucroute de Munich vaut mieux. Moi, je soutiens le contraire.

Le général Ignatieff. Vous avez raison, je n'en doute pas ! Seulement, permettez que je revienne à notre petite affaire. Si la Russie se décidait...

M. de Bismark. Ainsi, vous convenez que c'est absurde ?

Le général. Quoi donc ?

M. de Bismark. La supériorité de la choucroute de Munich.

Le général. Absurde autant qu'il vous plaira.

M. de Bismark. A la bonne heure !

Le général. Maintenant, Votre Altesse daignera-t-elle répondre...

M. de Bismark. Très volontiers. Ce qui fait que Berlin l'emporte, voyez-vous, c'est que la chair à saucisse...

Le général. Laissez-moi vous dire, Excellence, que mes moments sont précieux et que je serais heureux d'avoir un renseignement positif sur l'attitude de l'Allemagne.

M. de Bismark. L'attitude de l'Allemagne sera ce qu'elle doit être.

Le général. C'est clair. Mais que doit-elle être ?

M. de Bismark. Elle doit être conforme à sa dignité.

Le général. Et cette dignité consiste à...

M. de Bismark. Cette dignité consiste.. Ah ! sacrebleu, l'heure du conseil des ministres passée de cinq minutes. Au revoir, général !

Le général. Donnez-moi l'assurance du moins que votre neutralité...

Le prince Bismark. Ecoutez, dans les termes où nous sommes, sur la choucroute, je ne puis rien vous refuser.

Le général. Ah !

Le prince de Bismark. Sachez donc que la neutralité...

Le général. Eh bien ?

Le prince de Bismark. Est l'art de rester neutre.

Le général à Paris.

Le duc Decazes. Comment trouvez-vous Paris, général ?

Le général. Charmant ! comme je m'y attendais, mais vous savez que je ne suis pas venu en partie de plaisir. La question d'Orient...

Le duc Decazes. Question grave.

Le général. Très-grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave.

Le général... Est, vous le savez, l'unique but de mon voyage.

Le duc Decazes. Voyage grave.

Le général. Très-grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave.

Le général. Perons-nous la paix ou la guerre, voilà le dilemme.

Le duc Decazes. Dilemme grave.

Le général. Très-grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave !

Le général. En cas de guerre, la Russie peut-elle compter sur l'appui de la France, voilà ma question ?

Le duc Decazes. Question grave.

Le général. Très grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave.

Le général. Et maintenant j'attends la réponse...

Le duc Decazes. Réponse grave.

Le général. Très-grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave.

Le général. Par conséquent vous dites que...

Le duc Decazes. C'est grave.

Le général. Bien entendu très-grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave.

Le général. Ne pourrions-nous pas sortir un peu de cet adjectif ?

Le duc Decazes. Très volontiers — madame la générale est-elle satisfaite du bal de l'Opéra ?

Le général. Enchantée. — Mais nous changeons de sujet ; si la guerre éclatait...

Le duc Decazes. Ce serait grave.

Le général. Eh mon Dieu oui, très-grave.

Le duc Decazes. Excessivement grave.

Le général. Eh bien quelle serait votre attitude ?

Le duc Decazes. Notre attitude serait grave.

Le général. Ah assez ! je finirais par prendre une crise de nerfs.

Le général à Vienne.

M. Andrassy. Où en sommes-nous, mon général ?

Le général. Nous en sommes que la question d'Orient me sort par les yeux.

M. Andrassy. Et moi donc !

Le général. Aussi sans plus de discours je vous demande carrément si nous passons le Pruth dans huit jours, que fera l'Autriche ?

M. Andrassy. L'Autriche fera son devoir, le général. Quel devoir ?

M. Andrassy. Le devoir que lui commanderont les circonstances.

Le général. Mais quelles circonstances, Seigneur Dieu !

M. Andrassy. Les circonstances qui peuvent se présenter.

Le général. Avez-vous un établissement d'hydrothérapie ici près ?

M. Andrassy. Oui général, mais pour quoi ?

Le général. Pour me faire doucher parbleu, car je sens que la diplomatie européenne me monte au cerveau !

Service des dépêches.

Ignatieff à Gortschakoff.

Vu grandes puissances, — Gros Jean comme devant. — Voyage raté. — Prière de me rappeler de suite. Besoin de soins.

THÉÂTRE

GRAND-THÉÂTRE. Marquons d'une croix blanche la semaine écoulée ; elle a failli voir les débuts du baryton de grand opéra, attendu depuis 3 ou 4 mois, lequel baryton n'a du reste point débuté, ayant été atteint subitement, — naturellement — d'une indisposition au moment de paraître dans *Roland* ou dans *Charles VI*.

Annouer six semaines avant la clôture définitive de sa direction, les débuts d'un baryton, est une de ces agréables plaisanteries que M. Senterre se permet à l'égard des lyonnais. Gageons que le 30 avril, vers minuit, on affichera les débuts de la falcon que M^{lle} Montoya est censée doubler depuis le 1^{er} octobre.

Quel joli farceur que ce M. Senterre ! Nous ne nous arrêterons pas longtemps à la reprise de *Roland à Roncevaux*, cet opéra surfait qui ne trouvera plus la vogue et le succès qui l'ont accueilli à sa création. En dehors des deux ou trois chœurs connus d'une assez large facture et dont le rythme entraînant a contribué au succès de cet opéra, la partition de M. Mermet, sans originalité, sans couleur, ne renferme que quelques mélodies écourtées dont la pauvreté n'est pas assez rachetée par la science harmonique dans le reste de l'ouvrage.

Entendre *Roland* une ou deux fois par an n'est point mauvais, mais il en est de cette musique comme de certains mets de belle apparence, qu'on semble goûter d'abord avec plaisir, et auxquels on ne revient pas.

L'interprétation de *Roland* a été passable, rien de plus. M. Delabranche, chargé du personnage principal, a eu quelques défaillances de voix et quelques intonations fausses qui ont nui à l'ensemble du rôle.

M. Comte (Turpin), M^{lle} Montoya (Alde), se sont montrés assez ternes, tandis que M. Chopin (l'Emir), et M^{me} Galli, (Saïda), ont été convenables. Les chœurs ont assez bien marché.

Une reprise autrement productive pour la direction, que *Roland à Roncevaux* est celle de *Marceau*.

A vrai dire, nous sommes surpris du succès de cette pièce. En tant que drame, *Marceau* ne vaut ni plus ni moins, n'est ni plus ni moins intéressant que bien d'autres. Ce qui le distingue, ce sont les quelques douzaines de soldats, qui sont censés représenter une armée, et les 5 ou 6 cavaliers qui figurent — avec une forte dose d'illusion — les hussards du jeune général de la République, s'emparant au 8^e tableau d'une prétendue redoute défendue par cinq figurants déguisés en autrichiens. Avec une centaine de coups de fusils tirés de ci delà, cela suffit pour attirer la foule.

Bien joué, bien monté comme décors, figuration et mise en scène, nous comprendrions à la rigueur que *Marceau* fût de l'argent. Mais quand nous voyons ce drame interprété d'un bout à l'autre, — sauf un ou deux rôles, — par des comparses ou des choristes, avec une mise en scène grotesque, où les soldats de *Marceau* sont affublés d'oripeaux sans nom, les uns en pantalons de nuances inénarrables d'autres en culottes courtes, ceux-ci avec des chapeaux à cornes, ceux-là avec shakos tromblons, des shakos du premier empire, ou des shakos de 1840, etc..., sans compter les officiers autrichiens coiffés de chapeaux à cocarde tricolore, nous sommes stupéfaits qu'un public accepte sans protester une telle mascarade et applaudisse un ouvrage ainsi représenté, même lorsqu'on y trouve l'occasion de crier à chaque tableau : vive la Nation ou vive la République !

Il y a encore quelque chose de plus ridicule que la mise en scène de *Marceau*, c'est le boniment indigne d'une scène sérieuse dont la direction orne ses affiches et qu'elle a fait répandre avec profusion, ce boniment où l'on lit, entre autres phrases cocasses, à propos de la grande bataille des étangs de la Meilleraye : « ... Les balles tombèrent comme une pluie crépitante sur l'ennemi éperdu ; on eût dit une FORTE AVERSE DE GRÊLONS après deux grands coups de tonnerre. »

C'est à rendre le directeur de Trépagay-les-Melons jaloux du directeur du Grand-Théâtre de Lyon.

Marceau a été représenté 4 fois de suite en sept jours. Les affiches annoncent encore 4 représentations consécutives cette semaine, soit 8 représentations sur 15 en deux semaines. Est-ce pour de tels spectacles que la ville donne 260 mille francs de subvention à M. Senterre ? N'y a-t-il point, dans le cahier des charges, un article obligeant celui-ci à donner 5 représentations d'opéras par semaine ? N'est-ce point assez que l'administration ait passé sur tous les caprices de M. Senterre, ne l'ait point contraint de compléter sa troupe et faut-il qu'elle l'autorise encore à faire jouer *Marceau* 4 fois par semaine, par des figurants, lorsqu'elle lui octroie mille francs par soirée pour l'aider à trouver et à payer des chanteurs et des chanteuses ?

Que M. Senterre arrive peu à peu à représenter *Marceau* tous les soirs et à transformer le Grand-Théâtre en scène de drame, soit ; mais alors qu'on lui enlève sa subvention pour les jours d'opéras et qu'on la fasse rentrer dans la souscription pour les ouvriers sans travail.

G. LAURENT.

Alcazar. — Ce soir samedi 17 mars, bal paré, travesti et masqué, organisé sur l'initiative de M^{me} les Etudiants de Lyon.

Le succès est invité bien entendu à cette fête de bienfaisance et nous sommes convaincu qu'il s'y présentera sans déguisement.

Pour les articles non signés, l'Administrateur-Général, A. ALBIGY.

Lyon. — Imprimerie LARAUEN, A. ALBIGY, successeur.

